

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

LECRET N° 71/29 du 11/2/71

Portant nomination de Monsieur N'GOULOU
Martin en qualité de Commissaire du Gouver-
nement de la Région du Niari.

-:-:-

LE PRESIDENT DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République
Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 67-243 du 25 Août 1967 fixant l'organi-
sation administrative de la République, complété par le Décret n° 67-
244 du 25 Août 1967 ;

Vu le Décret n° 68-6 du 4 Janvier 1968 relatif aux
pouvoirs des Commissaires du Gouvernement et des Chefs de District
notamment en son article 36 ;

Sur proposition du Comité Central du Parti Congolais
du Travail ;

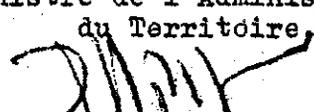
D E C R E T :

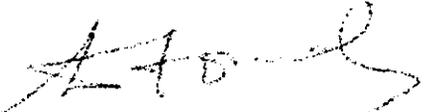
ARTICLE 1°/- Monsieur N'GOULOU Martin, Membre du Parti Congolais du
Travail, précédemment Directeur de Cabinet du Premier Secrétaire du
Parti Congolais du Travail est nommé Commissaire du Gouvernement du
Niari avec résidence à Dolisie, en remplacement de Monsieur MOMENGOH
Médard, muté.

ARTICLE 2°/- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal
Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

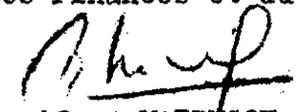
Fait à Brazzaville, le 11 Février 1971

Le Ministre de l'Administration
du Territoire,

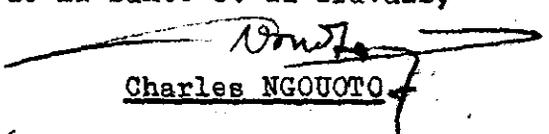

Diédonné ITCUA.-


LE COMMANDANT MARIEN N'GOUBI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,


Boniface MATINGOU.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,


Charles N'GOUOTO

11/2/71